

RAPPORT SUR LA  
SITUATION FINANCIÈRE  
DE LA VILLE DE LÉVIS  
PRÉSENTÉ PAR LA MAIRESSE  
MME DANIELLE ROY MARINELLI

Note : Lors de l'assemblée publique du conseil tenue le 5 novembre dernier, Mme Danielle Roy Marinelli a fait lecture de ce rapport sur la situation financière de la Ville de Lévis. Voici la version intégrale de ce rapport. On peut aussi en obtenir copie avec les annexes au bureau de la greffière, 2175, chemin du Fleuve, quartier Saint-Romuald.

5 novembre 2007

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

Je vous présente ce soir mon troisième rapport sur la situation financière de la Ville de Lévis prévu par l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. Ce rapport doit être présenté une fois par année, au moins quatre semaines avant le dépôt du budget. Les éléments suivants y sont dévoilés :

- ✓ les états financiers 2006 et les rapports des vérificateurs;
- ✓ les indications préliminaires sur les états financiers 2007;
- ✓ le programme triennal d'immobilisations pour les années 2007, 2008 et 2009;
- ✓ les orientations générales du programme triennal d'immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010;
- ✓ les orientations générales du budget 2008;
- ✓ une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou supramunicipal;
- ✓ la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la Ville.

Le détail de ces deux derniers éléments se trouvent dans les annexes A et B du rapport.

## Les états financiers 2006 et les rapports des vérificateurs

---

### Les résultats et les surplus

Les opérations municipales de l'année 2006 se sont soldées par des revenus additionnels de 6,0 M \$, des dépenses additionnelles de 1,5 M \$ atténuées par l'utilisation de réserves financières et de surplus pour un montant de 1,7 M \$, laissant ainsi un résultat net favorable de 6,2 M \$, soit 4,2 % du budget global de 148 M \$. Au 31 décembre 2006, le surplus non affecté totalisait 6,7 M \$ tandis que le surplus affecté s'élevait à 4,5 M \$ dont 1,8 M \$ provenant de la nouvelle Ville et le solde de 2,7 M \$ appartenant aux ex-villes.

De ce surplus non affecté de 6,7 M \$, un montant de 2,6 M \$ a été utilisé au cours de l'année 2007 pour défrayer les coûts liés à des programmes de préretraite (1,2 M \$) et à des dépenses non récurrentes (950 000 \$) ainsi que pour renflouer diverses réserves financières (450 000 \$), laissant ainsi un solde inutilisé de 4,1 M \$.

Quant au surplus affecté, il s'élève à ce jour à 2,7 M \$ dont environ 100 000 \$ est réservé pour des activités de la nouvelle Ville dans le cadre du 400<sup>ième</sup> anniversaire de Québec et le solde de 2,6 M \$ est constitué des surplus des dix ex-Villes qui ne peuvent être utilisés que pour le bénéfice exclusif des contribuables concernés. De ce montant, il sera proposé au conseil de ville de permettre l'utilisation d'une somme de 1,3 M \$ pour venir réduire les dettes des ex-Villes concernées lors de leur refinancement en 2008.

## **L'endettement**

L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2006 se chiffrait à 175,1 M \$ en baisse de 2,5 M \$ par rapport à la même date l'an passé. En plus de surveiller de près l'évolution de l'endettement de la Ville, nous priorisons des investissements générateurs de revenus, qu'on appelle aussi des projets autofinancés. Citons les projets domiciliaires et plus récemment, le Centre de congrès et d'expositions qui augmentent notre dette à long terme sans générer d'impact sur le fardeau fiscal des contribuables. Les revenus de taxation compensent pour les frais de financement. Pour cette raison, nous surveillons davantage l'évolution du ratio d'endettement sur la richesse foncière uniformisée. Notre ratio au 31 décembre 2005 était de 2,94 % alors que la moyenne des 9 grandes villes du Québec s'établit à 3,28 % (données du Ministère des Affaires municipales et des Régions).

Tel que nous nous y étions engagés pour chacune des années de notre mandat, une partie du surplus non affecté, soit 160 000 \$, sera consacrée au remboursement de la dette lors de notre financement prévu en décembre prochain. Nous entendons poser un geste similaire en 2008. Enfin, tel que mentionné précédemment, nous proposerons d'utiliser une somme de 1,3 M \$ des surplus de certaines ex-Villes afin de réduire l'endettement de ces Villes et de ce fait, en faire profiter les contribuables concernés.

## **Les rapports des vérificateurs**

Depuis le regroupement, le rapport financier de la Ville est attesté par deux rapports de vérificateurs, soit celui de la firme externe de comptables agréés Lemieux Nolet, s.e.n.c. ainsi que celui du vérificateur général de la Ville. Les rapports annuels des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 ont été émis sans restriction. Ces rapports stipulent que

les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2006 ainsi que les résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

## Les indications préliminaires sur les états financiers 2007

Le trésorier déposera ce soir son rapport semestriel sur les revenus et dépenses de la Ville. Ce rapport fait mention des revenus et dépenses comptabilisés au 30 septembre 2007 ainsi que ceux projetés au 31 décembre 2007. Un surplus de l'ordre de 6 M \$ est anticipé sur l'ensemble des prévisions budgétaires de 158 M \$, soit 3,8 % du budget 2007. Il est le résultat de revenus additionnels nets de 5,4 M \$ et de l'utilisation potentielle de réserves financières à la hauteur de 600 000 \$. L'équilibre des dépenses nettes est anticipé en raison de l'utilisation autorisée du surplus pour un montant de 2,1 M \$ pour payer des dépenses non récurrentes.

Toujours en lien avec les finances municipales, j'aimerais souligner l'atteinte des objectifs suivants :

- ✓ Élaboration d'un plan financier sur 10 ans afin de se doter d'un outil de planification et de contrôle du développement de notre ville en fonction des ressources budgétaires disponibles;
- ✓ Atteinte de l'objectif d'économie et d'efficience de 200 000 \$ inscrit au budget 2007 (rapport préliminaire du trésorier nous indique un dépassement de l'objectif du double);
- ✓ Dépassement de l'objectif de récupérer 450 000 \$ dans la masse salariale. La récupération anticipée selon le rapport de projections du trésorier est de 691 000 \$;
- ✓ Atteinte de l'objectif de ne pas dépasser 25 M \$ d'emprunts nets en 2007.

## Le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2007, 2008 et 2009

Le PTI pour les années 2007, 2008 et 2009 prévoit des investissements de 216,8 M \$, dont 86,3 M \$ (40 %) financés par des emprunts à long terme pouvant avoir un impact sur l'effort fiscal global des contribuables. Le solde de 130,5 M \$ est composé de projets s'autofinçant ou financés par des subventions gouvernementales, des contributions de promoteurs, le fonds d'administration, le fonds de roulement, la réserve financière pour le développement du territoire ainsi que le fonds réservé pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Des projets, pour un montant brut de 79 M \$, sont prévus pour l'année 2007. Le PTI établit une liste de possibilités dont la réalisation concrète dépend en partie de facteurs extérieurs à la Ville, comme l'évolution des programmes d'aide aux infrastructures des gouvernements supérieurs. En date du 29 octobre 2007, les immobilisations réalisées et payées se chiffraient à près de 21 M \$ répartis sur environ 250 projets. L'année 2007 devrait se terminer avec des investissements d'environ 41 M \$ dont moins de 22 M \$ d'emprunts nets. La différence de 19 M \$ est absorbée par des subventions gouvernementales, la contribution des promoteurs immobiliers au développement de nos réseaux et d'autres sources de financement ne requérant pas d'emprunts à long terme.

Parmi les plus importants, j'aimerais signaler les projets suivants :

- |   |          |
|---|----------|
| ✓ la réfection d'infrastructures (aqueduc, égout et voirie) | 7,4 M \$ |
| ✓ le Centre de congrès et d'expositions                     | 6,8 M \$ |
| ✓ la machinerie et les véhicules                            | 3,8 M \$ |

✓ l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées dans le secteur Breakeyville	3,5 M \$
✓ les projets relatifs aux technologies de l'information (notamment, le déploiement du réseau de fibre optique, le logiciel RH-Paie et celui des bibliothèques)	3,0 M \$
✓ les programmes Accès logis et Logements Abordables	1,4 M \$
✓ le programme Rénovation Québec	1,0 M \$

## Les orientations générales du programme triennal d'immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010

En toute cohérence avec notre engagement électoral, le prochain PTI sera à nouveau composé de projets priorisés en fonction de l'entretien et de la mise aux normes des équipements et des infrastructures. Ces investissements généreront des gains d'efficacité de même qu'un impact favorable sur la sécurité des personnes et des biens. Certains projets découlent d'obligations gouvernementales. Lors du dernier budget sur la question de l'eau potable, nous avons sagement convenu d'investir dans l'amélioration du réseau d'aqueduc afin de réduire les fuites et le gaspillage qui en résulte. Bien que ce genre de décision soit sans grande visibilité, tous les citoyens et citoyennes en sortent gagnants sur le plan financier de même que sur le plan environnemental.

Tous les programmes de subventions et de financement disponibles pour réaliser les investissements majeurs seront encore et toujours scrutés à la loupe. Le prochain PTI laissera une grande place à la mise à niveau et à l'accroissement de capacité de l'usine d'eau potable de l'arrondissement Desjardins pour un montant global estimé à près de 60 M \$.

L'enjeu est toujours de taille pour notre ville. Nous devons doter l'arrondissement de Desjardins d'une usine de traitement de l'eau potable arrimée aux normes actuelles, tout en sachant que des projets s'avèrent nécessaires ailleurs à Lévis. Nous sommes à l'affût d'une subvention afin de couvrir une partie du coût des travaux. De fréquentes représentations à la ministre des Affaires municipales et des Régions nous laissent croire à un effort de financement de la part de son ministère.

L'annonce du 2 novembre dernier sur le fonds des infrastructures municipales permet d'envisager une réponse positive à nos demandes. Madame Nathalie Normandeau affirmait que le fonds consiste à « accompagner les villes dans leurs efforts visant à garantir l'amélioration et la pérennité des infrastructures municipales ». Nous constatons que l'investissement de 1,2 MM \$ du gouvernement est dédié à la mise aux normes des réseaux d'aqueduc de même qu'à l'assainissement des eaux usées. Il faut aussi remarquer l'investissement de 1,95 MM \$ pour aider à l'élimination des déficits d'entretien ainsi que le maintien des actifs. Ceci correspond aux contextes actuels de Lévis et nous défendrons notre position en ce sens.

## Les orientations générales du budget 2008

---

La Ville de Lévis affirme toujours davantage son leadership et prend la place qui lui revient dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Un vent positif de collaboration souffle sur notre ville.

Avec l'expérience de surplus des 5 dernières années, les statistiques de mise en chantier ainsi que les données socio-économiques de notre milieu, nous procéderons à des estimations de revenus moins conservatrices. Une très grande prudence et une rigueur exemplaire seront toutefois de mise car l'avenir comporte sa part d'inconnus. Aussi, le comité exécutif a demandé au comité des finances, piloté par madame Anne Ladouceur, de tenir compte de 25 orientations budgétaires précises, notamment :

- de réduire au minimum les conséquences liées aux variations de valeurs imposables à la suite du dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation ;
- de permettre l'utilisation du surplus des ex-villes afin de réduire le fardeau fiscal des contribuables visés ;
- de réviser la tarification des biens et services ;
- de poursuivre la récupération de la masse salariale ;
- de maintenir la position relative de la Ville par rapport aux autres grandes villes à l'égard de l'endettement total net à long terme en fonction de sa richesse foncière uniformisée ;
- de n'utiliser le surplus non affecté que pour des éléments non récurrents ;
- de profiter du climat favorable aux investissements en capitalisant sur l'efficacité de la structure administrative, le bureau d'accueil des projets de développement, la disponibilité des terrains à construire, le taux concurrentiel de taxes foncières.

Mon implication active à l'Union des municipalités du Québec me permet de prendre part aux efforts de sensibilisation auprès des gouvernements. En effet, les programmes de subventions permettent aux Villes de réaliser des projets, mais l'exigence de contribution par nos administrations peut avoir des impacts directs sur les fluctuations du compte de taxes. J'appuie la démarche de l'UMQ visant à obtenir le transfert d'une partie de la taxe de vente provinciale pour aider à combler ces manques à gagner. Je souligne par exemple, le défi que représente dans l'avenir le financement du programme de gestion des matières résiduelles.

Bien entendu, nous visons à minimiser la variation du compte de taxes. Nous devons notamment tenir compte des éléments suivants lors de la confection du prochain budget dont le dépôt est prévu pour le 3 décembre :

- ✓ la mise à niveau du service de protection contre les incendies sur l'ensemble du territoire;
- ✓ l'atteinte du niveau II du service de police imposé par la loi aux villes de plus de 100 000 habitants;
- ✓ la poursuite du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);
- ✓ les augmentations des coûts liés à l'énergie;
- ✓ le renouvellement des ententes de travail pour quatre groupes d'employés (policiers, pompiers, cadres et cols bleus).

Mais il s'agira d'un défi particulièrement complexe puisque le budget 2008 doit s'appuyer sur un

nouveau rôle d'évaluation pour la période 2008, 2009 et 2010 qui vient d'être déposé. Comme partout ailleurs, la vigueur du marché immobilier a eu un impact sur la valeur des propriétés. Ainsi, l'évaluateur de la Ville a constaté une hausse moyenne de 37 % de la valeur des résidences pour l'ensemble du territoire. Toutefois, les taux de taxation seront ajustés en conséquence afin que la Ville ne tire aucun revenu additionnel lié à ces augmentations de valeur.

Comme autre orientation, nous entendons poursuivre l'harmonisation des différents niveaux de taxation hérités des anciennes villes au rythme que nous avons suivi depuis le début, c'est-à-dire entre 1 % et 2 % alors que la Loi permet d'aller jusqu'à 5 %. Nous continuons cette pratique en guise d'effort de solidarité de tous les contribuables de la Ville. Cela signifie que les secteurs qui paient plus que la moyenne tolèrent que les écarts se corrigent plus lentement afin que l'impact ne soit pas trop lourd sur les secteurs qui paient moins.

Dans notre quête d'améliorer l'efficacité et l'efficience de notre Ville, nous maintiendrons prioritairement le processus amorcé d'organisation du service à la clientèle. L'initiative mobilise déjà l'ensemble du personnel. Nous pouvons nous appuyer sur une collaboration quotidienne des services de la Ville ainsi que sur la modernisation de leurs façons de faire. Les investissements à la Direction d'urbanisme et des arrondissements stimuleront certes le potentiel de revenus et c'est pour soutenir l'orientation du comité exécutif concernant le climat favorable à l'investissement.

## Conclusion

Nous sommes arrivés à l'étape de mi-mandat et le résultat du travail harmonieux à tous les échelons de la Ville a un effet perceptible sur la fierté renouvelée d'être Lévisien et Lévisienne. Ça se sent, ça se vit. Faisons tous et toutes en sorte que cet écho positif de notre milieu accentue davantage notre appartenance à Lévis. L'adoption du schéma d'aménagement et de développement a représenté un exercice colossal de définition d'un milieu de vie qui nous ressemble.

Déjà, l'harmonisation de la réglementation d'urbanisme fera évoluer positivement les pratiques à la Ville en matière d'efficience et d'efficacité. La priorité au transport en commun est maintenue et le centre d'échange intermodal à la tête des ponts connaîtra son dénouement en 2008. Le projet de réaménagement de la Route 116 à Saint-Nicolas sera dévoilé conjointement avec le ministère des Transports du Québec. Les études de besoin en équipement aquatique favoriseront des décisions rapides pour un projet de piscine dans ce même secteur.

Je vous remercie de votre attention.

Danielle Roy Marinelli

Mairesse de la Ville de Lévis

## ANNEXE A

### Rémunération et allocation des membres du conseil pour l'année 2007

---

#### Sommes payables par la Ville de Lévis

##### Conseil

Mairesse (pour l'ensemble de ses fonctions – Ville et organismes)	123 129 \$
Conseillères et conseillers (15)	26 867 \$
Mairesse suppléante	2 687 \$

##### Comité exécutif

Vice-présidente	29 554 \$
Membres du comité (4)	26 867 \$

##### Présidents d'arrondissements

Arrondissement de Desjardins	15 330 \$
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est	15 330 \$
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest	15 330 \$

##### Allocation de dépenses

50 % de la rémunération jusqu'à un maximum de	14 018 \$
---	-----------

## Sommes payables par la Communauté métropolitaine de Québec

### Conseil

Présidente	8 310 \$
Vice-président	8 310 \$
Membres du conseil	5 540 \$

### Comité exécutif

Présidente	8 310 \$
Vice-présidente	8 310 \$
Membres du comité	5 540 \$

### Commission

Président	8 080 \$
Vice-présidente	6 560 \$
Membres d'une commission	6 260 \$

### Allocation de dépenses

50 % de la rémunération est versée à titre d'allocation de dépenses. Si cette allocation excède le maximum établi par la loi (14 018 \$), elle est versée à titre de rémunération.

## Sommes payables par la Société de transport de Lévis

### Conseil d'administration (par séance)

Président	331 \$
Vice-président	147 \$
Membres du conseil	110 \$
Membres de comité ad hoc	50 \$

### Allocation de dépenses

Une allocation d'un tiers de la rémunération est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la charge de membre du conseil d'administration et qu'un tel membre ne se fait pas rembourser conformément au chapitre III de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

## Sommes payables par la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

### Conseil d'administration (par séance)

Président	250 \$
Administrateur	125 \$

## ANNEXE B

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la Ville de Lévis daté du 6 novembre 2006

---

Tel que spécifié à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, cette liste doit indiquer, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. Vous trouverez donc tous ces renseignements à l'annexe B ([Liste des contrats 2007](#)).